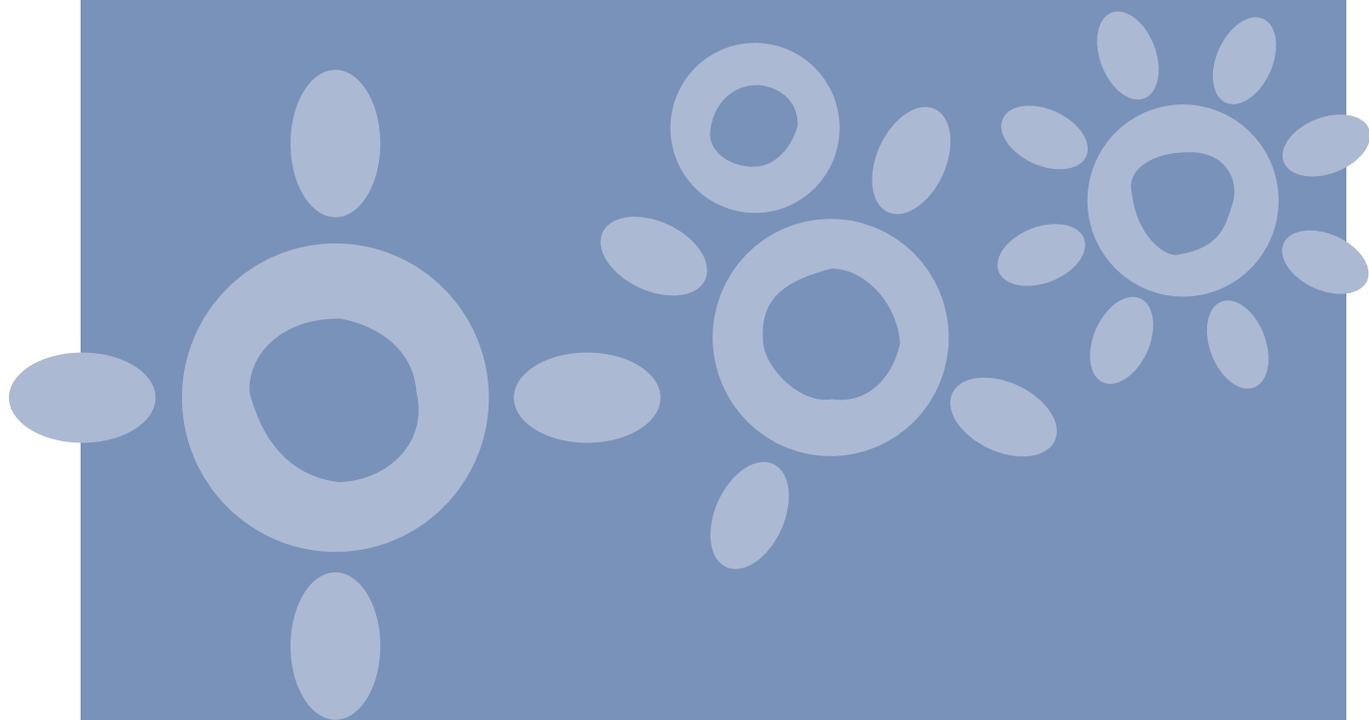


RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS POUR COMBATTRE LA TRAITE DES PERSONNES



COSTA RICA
2015-2018



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

Le Bureau international des droits des enfants - « Bureau » ou « IBCR » - est une organisation internationale non gouvernementale créée en 1994 et établie à Montréal, Canada. Il a pour mission de contribuer à la promotion et à la protection des droits des enfants dans le monde, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses trois protocoles facultatifs. Compte tenu de son expertise dans la mise en œuvre de projets en lien avec la lutte contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales dans plusieurs pays (Burundi, Canada, Congo et Pérou), le Bureau poursuit son engagement au Costa Rica avec la réalisation d'un nouveau projet : « Renforcement des institutions pour combattre la traite des personnes au Costa Rica ». Ce projet, financé par le ministère des Affaires mondiales du Canada a pour but de contribuer au renforcement des capacités des institutions pour éradiquer le phénomène de la traite, et surtout la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle. Initié en septembre 2015, ce projet de trois ans prendra fin en août 2018.

LA STRATEGIE DE L'IBCR: UNE APPROCHE PARTICIPATIVE RESPECTUEUSE DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES ACTEURS NATIONAUX

La stratégie du Bureau international des droits des enfants adopte une approche participative qui favorise le dialogue intersectoriel et interinstitutionnel auprès des policiers et du personnel de justice qui interagissent avec des enfants et d'autres personnes victimes de traite dans le cadre de leurs fonctions. Les acteurs visés doivent pouvoir contribuer activement au renforcement de leurs propres capacités en matière de lutte contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales incluant les enfants. Afin de mettre en place cette stratégie, l'IBCR a effectué plusieurs missions au Costa Rica.

ESC ET INDUSTRIE DU TOURISME AU COSTA RICA

Entre 2012 et 2014, l'IBCR a réalisé le projet « Prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans l'industrie du tourisme et des voyages au Costa Rica » en partenariat avec la Fondation PANIAMOR, avec l'appui de Vision Mondiale et le financement du gouvernement du Canada. Ce projet a été axé sur la prévention et la sensibilisation autour de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans l'industrie du tourisme et des voyages au Costa Rica.

ACCÈS À LA JUSTICE ET DÉMOCRATIE

L'IBCR travaille également en partenariat avec Avocat sans frontières Canada sur le projet « Protection des droits des enfants, femmes et collectivités vulnérables (PRODEF) » dans le cadre du Programme de coopération volontaire financé par le Ministère des Affaires mondiales du Canada. Ce projet, d'une durée de cinq ans (mai 2015 à mars 2020), vise à améliorer la protection des droits de l'enfant, des femmes et des communautés pauvres et marginalisées, ainsi qu'à renforcer la démocratie et la primauté du droit par l'accès à la justice.

Malgré les initiatives nationales et les nombreuses actions déployées par la communauté internationale, les défis restent importants, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des acteurs engagés dans la lutte contre la traite des personnes et l'intégration des procédures institutionnelles cherchant à adapter leurs pratiques aux normes internationales. Dans cette optique, l'IBCR s'est engagé dans la mise en œuvre d'un nouveau projet sur trois ans, visant le renforcement des institutions dans la lutte contre la traite des personnes au Costa Rica.

LE PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES POLICIERS ET DU PERSONNEL DE LA JUSTICE AU COSTA RICA

Le projet vise à renforcer les capacités de la police, des agents de l'Organisme d'investigation judiciaire (OIJ), des procureurs et des juges pour la détection, l'investigation et la poursuite des crimes de traite des personnes, notamment la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle commerciale. Le projet vise également à mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation communautaire et à promouvoir la participation du secteur privé, c'est-à-dire, des travailleurs informels de l'industrie du tourisme dans la prévention, l'identification et la dénonciation de ces délits. Pour le démarrage du projet, l'IBCR a réalisé différentes activités visant à l'élaboration d'un rapport sur une vue d'ensemble du fonctionnement des composantes du système répondant aux situations de traite des êtres humains dans le pays. Ce rapport donne des pistes d'action pour une coordination approfondie entre les agences et les organismes engagés, tout en identifiant les acteurs impliqués ainsi que leurs rôles et leurs points de vue sur les besoins et les défis du processus de renforcement des capacités dans le pays.

LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Conformément à l'approche participative et interdisciplinaire susmentionnée, ce projet mobilise également des membres des institutions gouvernementales et des organisations locales, œuvrant au renforcement des capacités en matière de lutte contre la traite. Une telle approche permet de contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs à la fois en attribuant des responsabilités aux différents intervenants, mais également en évitant les chevauchements ou l'omission d'interventions en matière de formation à la lutte contre la traite. C'est dans cette perspective de coordination et d'échange d'expertises qu'un comité de pilotage et un groupe de référence ont été mis en place pour appuyer et orienter la mise en œuvre du projet.

Comité de pilotage

Ce comité est responsable de la coordination, de l'encadrement et de la supervision de l'ensemble du projet. Il se réunit au moins une fois par année pour statuer sur les rapports/plans/budgets annuels et pour apprécier les progrès dans l'atteinte des résultats. Il est composé par le Secrétariat technique de la Coalition nationale contre le trafic illégitime des migrants et la traite des personnes (CONATT) et par les Écoles et Unités de formations impliquées dans le projet.

Groupe de référence

Ce groupe fournit les lignes directrices du projet, conformément à la politique nationale sur la traite des personnes, et facilite sa mise en œuvre, tant au niveau du plan stratégique qu'au niveau des activités. Il est composé de représentant(e)s des Commissions techniques d'information, d'analyse et investigation et procuration de la justice de la CONATT.

ZOOM SUR L'ÉTAT DES LIEUX

L'achèvement de la première étape du projet a mené à l'élaboration d'un état des lieux qui examine le système de lutte contre la traite des personnes au Costa Rica. Ce document inclut l'analyse du cadre législatif existant, des procédures formelles et informelles pour contrer ce délit et des enjeux qui affectent la collaboration interinstitutionnelle à cet effet. De plus, il offre des recommandations en matière de prévention, attention et protection des victimes, procuration de la justice, information, analyse et investigation, coopération interinstitutionnelle et formation concernant la traite des personnes.

En plus de fournir des données utiles à l'usage de tous les acteurs concernés et intéressés par la lutte contre la traite au Costa Rica, l'état des lieux permettra d'affiner la stratégie d'intervention du projet afin d'atteindre ses objectifs.

LES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE L'ÉTAT DES LIEUX

Des visites d'observation ont été effectuées par l'IBCR dans l'École nationale de police, l'École de magistrature et l'Unité de renforcement des capacités de l'Organisme d'investigation judiciaire. Lors de ces visites, l'IBCR s'est entretenu avec les responsables des institutions afin de recueillir des renseignements sur leur fonctionnement et leur organisation ainsi que sur la méthodologie et les techniques d'enseignement employées.

En outre, un questionnaire a été administré à l'échelle nationale au personnel de police et de justice pour définir le niveau de connaissances de ces acteurs clés dans la détection, l'enquête et la poursuite des cas de traite des personnes.

De plus, l'IBCR a réalisé 16 rencontres et entrevues avec des acteurs étatiques, des organisations non gouvernementales locales, des organisations internationales et des agences onusiennes œuvrant dans le domaine du renforcement de la lutte contre la traite des êtres humains ou qui travaillent directement avec les victimes de la traite.

Trois ateliers thématiques de deux jours, chacun avec des secteurs différents (justice, police et secteur social), ont été réalisées. L'objectif principal de ces ateliers était d'identifier à travers l'expérience des acteurs concernés le fonctionnement des mécanismes d'application de la loi (à partir de la dénonciation), la prise en charge et la protection des victimes de traite. Ces ateliers ont également permis d'identifier l'existence de mécanismes de collaboration entre les parties prenantes.

Dans le souci d'estimer le niveau de confiance des enfants à l'égard de la police et des autres acteurs du système de protection de leurs droits, l'IBCR a organisé des ateliers de consultation avec deux groupes de 10 enfants chacun, divisés par groupes d'âge (de 6 à 8 ans et de 9 à 13 ans). Les ateliers ont permis aussi de tenir compte des points de vue des enfants quant au système de protection de leurs droits et à l'interaction avec les policiers.

Enfin, une partie de ces activités a été organisée dans certaines provinces du pays afin de mieux appréhender les spécificités locales en analysant la diversité du Costa Rica en matière de lutte contre la traite des personnes. Un total de 164 participants a collaboré dans les différentes activités, dont 47 % étaient des hommes et 53 % des femmes.

LES AUTRES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

- 1. Élaboration de modes opératoires normalisés:** cette étape sera l'occasion de revoir des protocoles détaillés et formalisés qui permettent la réalisation systématique des tâches au sein d'un processus. Cela comprend également l'appui à la mise en place de protocoles d'ententes multisectorielles entre les différents acteurs intervenant dans le système de protection de l'enfant, ainsi que la révision des termes de référence permettant de clarifier le mode de fonctionnement de corps spécialisés sur le traitement des cas impliquant un enfant au sein de la police, du système judiciaire et d'autres agences publiques. L'objectif est de voir s'il est possible, dans le contexte opérationnel du pays, d'améliorer de façon concrète et pratique les interactions entre les acteurs du système en gardant en perspective l'intérêt supérieur de l'enfant.
- 2. Conception de trousse de formations:** cette étape permettra au gouvernement de travailler de concert avec l'IBCR afin de se doter de trousse complètes de formation destinées à l'enseignement initial (visant les nouvelles recrues/recrues au sein de leurs services) et de trousse de formation destinées à l'enseignement spécialisé (visant le personnel déjà en service). Chaque trousse sera composée des outils nécessaires pour rendre autonome l'enseignement du cours autant du point de vue de l'instructeur que du participant, en plus de faciliter le suivi et l'évaluation des apprentissages.
- 3. Création d'un bassin de formateurs certifiés pour chaque groupe d'acteurs concernés:** cette étape permettra de certifier, par un processus rigoureux et évalué, le personnel enseignant des centres d'instructions participants. Les formations de formateurs toucheront autant les techniques d'enseignement propre à l'andragogie et la transmission de compétences qu'au contenu des trousse de formation.
- 4. Suivi des premiers cours enseignés par les écoles au sein du curriculum permanent:** suite à la certification du personnel enseignant œuvrant dans les centres d'instruction participants, les premiers cours seront donnés par les écoles. Le Bureau sera présent pour offrir son appui aux instructeurs tout en tenant compte de l'efficacité des cours suite à ces premières expériences pilotes. Les trousse de formation seront ajustées en incorporant ces premières expériences pratiques, tandis que les instructeurs seront accompagnés dans l'analyse des leçons de ces premiers cours.
- 5. Élaboration de la stratégie de plaidoyer:** tout au long du processus, un suivi étroit sera réalisé pour veiller à ce que les nouveaux cours soient intégrés dans le curriculum des écoles de formation en tant que cours obligatoires, permanents et évalués.

LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU PROJET

Par la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités des policiers et du personnel de la justice au Costa Rica, l'IBCR et ses partenaires visent les résultats suivants :

1. Intégrer un cours de formation continue, obligatoire et spécialisée dans les programmes de l'École nationale de police, de l'École de la magistrature et d'autres unités de formation spécialisées, tels que l'Organisme d'investigation judiciaire (OIJ) et le Ministère public.
2. Former des formateurs spécialisés à travers lesquels le Bureau parviendra à mettre en œuvre un processus continu de renforcement des capacités qui s'adresse aux nombreux corps de police nationale, aux agents de l'OIJ, aux procureurs et aux juges.
3. Contribuer à la professionnalisation et au renforcement des capacités des acteurs clés engagés dans la vigilance, la prévention, l'investigation et la procuration des délits de traite de personnes au Costa Rica, afin d'améliorer la réponse institutionnelle des autorités du pays.



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

805, rue Villeray, Montréal, Québec H2R 1J4 Canada
Tél.: +1 514 732 9656 Téléc.: +1 514 932 9453 info@ibcr.org www.ibcr.org

Impactico. Los Yoses, Del Instituto México 50 al sur y 250 oeste, San José, Costa Rica
Tel.: 00506 86365307

